**Démarches étudiant « Erasmus » stages (Europe, Hors Europe, Belgica) (EREUSMT - ERBESMT)**

**Avant le départ de l’étudiant :**

1. **Sélection des candidat.e.s au sein du département :** le/la coordinateur/rice internationale transmet la liste des sélectionné.e.s. au Bureau du Service international (SI).
2. Le SI envoie un mail aux sélectionné.e.s avec un lien vers la plateforme « Mobility-Online » (MO) pour compléter le **formulaire d’inscription** et poursuivre le processus proposé par cette plateforme pour y déposer TOUS les documents qui lui seront demandés.
3. Les documents à déposer sur la plateforme sont les suivants :
4. Copie signée (digitalement) du formulaire de demande de bourse
5. Photo numérique
6. Copie de carte d’identité (R/V) ou de passeport (selon la destination)
7. Copie de la carte d’assurance-maladie pour l’Europe (carte bleue de type Eurocross)
8. Copie du CV
9. Copie de la lettre de motivation
10. Copie du dernier relevé de notes (bulletin HELHa)
11. Copie de l’attestation de bourse d’études FWB (si c’est la cas) ou du statut AMO
12. Copie des bulletins HELHa des années antérieures.
13. **Convention de stage HELHa** signée par le coordinateur de section, l’organisme d’accueil et l’étudiant
14. **Convention de stage Erasmus** (Learning agreement for Trainneeship ) (SMT) incluant les coordonnées de l’organisme d’accueil et le programme de stage
15. Evaluation du **pré-test linguistique** (uniquement pour Erasmus Europe)
16. **Contrat de bourse de mobilité** (rédigé par le BI) et signé (digitalement)
17. Preuve de logement pour les séjours Belgica uniquement

**Durant son séjour :**

1. A l’arrivée sur place : faire signer la convention Erasmus (Learning Agreement for Traineeship - SMT) par l’organisme d’accueil qui y mentionne la date de début des activités de stage en page 2/3.

**CE DOCUMENT (les pages 1 à 2 avec les 3 signatures + l’encadré de l’attestation d’arrivée) DOIT ETRE DEPOSE sur la Mobility-Online (MO) dans le courant de la 1e semaine d’arrivée sur place, pour permettre le versement de l’acompte de la bourse.**

1. Utiliser la page 3 de la Convention Erasmus - SMT *(Durant la mobilité)* pour signaler toute modification durant le séjour (lieu de stage, langue, durée…). A déposer sur la plateforme si c’est le cas.

**Au retour de l’étudiant :**

1. Déposer la 3e partie (page 4) de la Convention Erasmus – SMT (*Après la mobilité)* avec mention des dates de séjour et de la signature de l’organisme d’accueil, sur la plateforme MO.
2. Déposer une **copie** de **l’évaluation de stage**.
3. Rapport de mobilité étudiant STAGE à compléter en ligne au plus tard un mois après le retour. Un e-mail contenant le lien vers le rapport vous sera envoyé par la plateforme de la Commission européenne. Vérifier également dans vos spams !
4. Pour les étudiants Erasmus Europe : participation au **post-test en ligne** (une des 18 langues). Pour les étudiants Erasmus Belgica, la copie de leur contrat de location et les preuves de paiement.